

1. Définition de la consistance du lot et de la location

Département	78
Superficie	23,04 ha.
Communes de situation	Sonchamp
Consistance	Massif domanial à l'Est de la N10 – Parcelle n° 23-04 Voir carte en annexe.
Engrillagements	Néant
Limites : N	Périmètre domanial
E	Périmètre domanial
S	Périmètre privé (Haras)
O	Périmètre domanial
Gibier autorisé	Tous gibiers, sauf cerfs mâles de plus d'un an. Possibilité de délivrance au locataire de licences payantes pour les tirs des cerfs de plus d'un an
Maison forestière	Néant
Equipements touristiques	Piste cyclable
Zone de « Non tir »	Tout le lot « Le Coin du Bois »
Agent responsable du lot :	Cédric CORCUFF 3 rue de Groussay 78120 RAMBOUILLET Tél : 06.60.10.63.23 - Courriel : cedric.corcuff@onf.fr

2. Conditions particulières de l'exercice de la chasse

Jours de chasse	Vendredi, sauf lorsqu'il est férié, à partir du 1er novembre 8 journées maximum / saison de chasse
Autre mode de chasse sur le lot et gibier concerné	Rabat
Organisation des différents modes de chasse	Rabat
Suivi des prélèvements	Neant
Traitement des viscères	Néant
Protection de la biodiversité et pratiques de chasse	Obligation de communiquer les dates de chasse en début de saison à l'ARL (Agent Responsable du Lot). Le responsable du lot organisera la sécurié le long de la voie publique par la mise en place de panneaux triangulaires "Danger - Chasse en cours".